



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 1^{er} juin 2026

42 élus présents (57 en exercice, 5 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PROJET TERMINAL PORTUAIRE SUD À OTTMARSHEIM : CESSIION DE
TERRAINS (2026/64B/3.2.1)**

Par arrêté préfectoral n° 2024/3 du 10 octobre 2024, EURO RHEIN PORTS a reçu autorisation environnementale pour l'aménagement du Terminal sud du port d'Ottmarsheim. Les travaux portent sur l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité portuaire, un quai d'amarrage de bateaux porte-conteneurs, un appontement, un portique à containers, un faisceau ferroviaire, un giratoire desservant la zone, des dispositifs de rétention des eaux pluviales et des travaux écologiques prévus pour la mise en œuvre des mesures de compensation.

A cet effet, le Syndicat Mixte pour la gestion des Ports du Sud Alsace (SMO) souhaite acquérir des terrains propriété de Mulhouse Alsace Agglomération afin d'y réaliser un couloir écologique.

Mulhouse Alsace Agglomération en est devenue propriétaire des terrains en question pour les avoirs acquis du Syndicat Intercommunal des eaux d'Ottmarsheim, Hombourg et Niffer, syndicat dissolu en 2024.

Ces parcelles, objet de la cession, sont cadastrées :

Territoire d'Ottmarsheim

Section	Parcelle	Désignation	Surface
19	319/6	Wachtkopf	00ha 00a 18ca
19	321/6	Wachtkopf	00ha 00a 48ca

19	323/6	Wachtkopf	00ha 07a 15ca
19	325/6	Wachtkopf	00ha 02a 40ca
19	327/6	Wachtkopf	00ha 04a 26ca
19	329/3	Grand Canal d'Alsace	00ha 03a 29ca
		TOTAL	00ha 17a 76ca

Le prix a été négocié à 2 500 €/l'are conformément à l'avis des domaines.

Cette opération nécessite les écritures comptables suivantes :

En recette réelle de fonctionnement :

Chapitre 77 / Compte 775 / Fonction : 020

Service gestionnaire et utilisateur : A523

LC 16684 : Cession de terrains 44 400,00 €

En dépense d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 / Compte 675 / Fonction 01

Service gestionnaire et utilisateur : A523

LC 8152 : sortie immobilisation terrains 44 400,00 €

En recette d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 / Compte 2111 / Fonction : 01

Service gestionnaire et utilisateur : A523

LC 8149 : aliénation de terrains 44 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la cession des terrains ci-dessus dénommés moyennant le prix de 2500 €/l'are au profit du Syndicat Mixte pour la gestion des Ports du Sud Alsace (SMO) ou toute autre personne morale qu'il se substituera,
- autorise le Président ou l'élu délégué à faire tout ce qui est utile et nécessaire en vue de réaliser cette transaction immobilière et notamment signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PJ : (1)

- Plan cadastral

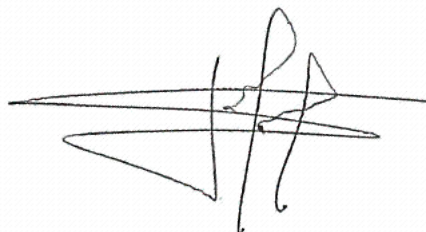
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

Département :
HAUT RHIN

Commune :
OTTMARSHEIM

Section : 19
Feuille : 000 19 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 31/12/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES
IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE MULHOUSE
CITE ADMINISTRATIVE BAT. B 68085
68085 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 33 32 06 -fax

sdif.68mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

